



BULLETIN D'ADHÉSION 2022
Syndicat National Education Formation International Europe
Force Ouvrière

N°

17/19 quai de la monnaie, 33080 BORDEAUX Cedex

Adresse mail : sniefifo@gmail.com

Bulletin d'adhésion à remplir et remettre à un(e) Délégué(e) Syndical(e) ou à renvoyer à l'adresse ci-dessus

Nom				Prénom		
Adresse personnelle						
Code postal		Ville				
Adresse mail personnelle						
Statut (contractuel / vacataire GIP, MAD, détaché)				Catégorie		
Année d'embauche ou d'affectation à l'agence		Fiche emploi				
Fonctionnaire	Grade		Corps			
Date adhésion 2022			Signature			

Quel sera le montant de ma cotisation ? Une adhésion, c'est une carte et des timbres.

Timbre mensuel = Timbre Fédéral National + Timbre Union Départementale + Timbre SNEFIE
Le montant du timbre est fonction de votre Fiche Emploi. La carte est à régler dans sa totalité quel que soit le nombre de mois et la quotité de travail.

Pour connaître le montant de votre timbre mensuel, reportez-vous au dos du bulletin

Collègues à temps partiel: vous adhérez au prorata de votre quotité de travail, en multipliant le timbre mensuel par cette quotité.

Carte 2022		Quotité de travail (1 = 100% / 0.5 = 50% etc.)	Nombre de mois	Prix du timbre selon catégorie		Cotisation 2022
9,64 €	+		X	X	=	

A quoi sert votre cotisation ?

Votre cotisation permet de financer l'activité syndicale de manière solidaire, tant sur le lieu de travail que dans la commune, le département, la profession et au niveau national.
Vous bénéficiez aussi du contrat MACIF qui protège des risques dans le cadre des activités syndicales et de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Adhérer est un droit. c'est le droit de chaque salarié.

Adhérer à Force Ouvrière c'est adhérer à l'indépendance et à un syndicat de revendications.
Vous syndiquer, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

TIMBRE MENSUEL 2022

Cat 1 : 8,20 €	Cat 2 : 8,85 €	Cat. 3 : 10,20 €	Cat 4 : 11,65 €
-----------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------

Cat. 1 : Assistant(e) administratif(ve) / Gestionnaire d'accueil, logistique et infrastructure

Cat. 2 : Chargé(e) de promotion territoriale / Gestionnaire de ressources / Assistant(e) de direction / Chargé(e) d'accompagnement des projets / Chargé(e) d'audit

Cat. 3 : Ingénieur(e) / Chargé(e) de ressources, de qualité, de formation, d'études, de communication / Conseiller(e) et Coordinateur(trice) technique / Informaticien(ne)

Cat. 4 : Responsable sectoriel et SIC / Cadre dirigeant, de direction / Agent comptable

2022 CALCUL CARTE + TIMBRE

2022	Cat. 1	Cat. 2	Cat.3	Cat. 4
1 mois	17,84 €	18,49 €	19,84 €	21,29 €
2 mois	26,04 €	27,34 €	30,04 €	32,94 €
3 mois	34,24 €	36,19 €	40,24 €	44,59 €
4 mois	42,44 €	45,04 €	50,44 €	56,24 €
5 mois	50,64 €	53,89 €	60,64 €	67,89 €
6 mois	58,84 €	62,74 €	70,84 €	79,54 €
7 mois	67,04 €	71,59 €	81,04 €	91,19 €
8 mois	75,24 €	80,44 €	91,24 €	102,84 €
9 mois	83,44 €	89,29 €	101,44 €	114,49 €
10 mois	91,64 €	98,14 €	111,64 €	126,14 €
11 mois	99,84 €	106,99 €	121,84 €	137,79 €
12 mois	108,04 €	115,84 €	132,04 €	149,44 €

Votre adhésion est déductible à hauteur de 66 % de votre impôt sur le revenu que vous soyez imposable ou non.

Comment régler votre cotisation syndicale ?

Vous pouvez régler en une ou plusieurs fois vos cotisations par virement (sur demande), en espèce ou par chèque (à l'ordre de SNEFIE-FO).

Si vous réglez en plusieurs fois, vous pouvez préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement que vous souhaitez.

Quand vous seront remis vos timbres de cotisations syndicales ?

Vos timbres avec votre carte d'adhérent, vous seront envoyés ou remis par un Délégué Syndical. Un reçu et une attestation fiscale annuelle vous sont remis avec votre carte d'adhésion.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNEFIE-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snefief@gmail.com